

<http://rpvconseil.com/spip.php?article769>



Bilan Auto-entrepreneur

- Rubriques - Sociale -

Date de mise en ligne : mercredi 18 juillet 2012

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

Le régime de l'auto-entrepreneur a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.

A compter du 1er janvier 2011, tout auto-entrepreneur est soumis à l'obligation de déclarer son chiffre d'affaires à chaque échéance, quel que soit le montant, même s'il est nul. Il est en outre redevable depuis cette date de la contribution à la formation professionnelle. A compter de 2012, L'auto-entrepreneur est redevable, pour chaque déclaration non souscrite, d'une pénalité d'un montant égal à 1,50 % du plafond mensuel de sécurité sociale en vigueur arrondi à l'euro supérieur et d'une taxation d'office calculée en fonction du nombre de déclarations

	Total des comptes actifs à fin mai 2012	Comptes ayant effect. fait au moins une déclaration d'un chiffre d'affaires positif en 2009	Chiffres d'affaires moyen en 2009	Comptes ayant effect. fait au moins une déclaration d'un chiffre d'affaires positif en 2010	Chiffres d'affaires moyen en 2010	Comptes ayant effect. fait au moins une déclaration d'un chiffre d'affaires positif en 2011	Chiffres d'affaires moyen en 2011
0	26 093	5 099	6 921	12 708	9 357	16 570	10 399

6

```
<!-- google_ad_client = "ca-pub-5926446177541236"; /* Agent Immobilier 2 */ google_ad_slot = "5345552305";  
google_ad_width = 468; google_ad_height = 60; //--> <script type="text/javascript"  
src="http://pagead2.googlesyndication.com/pagead/show_ads.js">
```

Post-scriptum :

<https://action.metaffiliation.com/suivi.php>